



# Communiqué

## CADES

(Caisse d'amortissement  
de la dette sociale)

## Nous mentons jusqu'au cou ?

### Ce que l'on peut lire

La CADES a été créée en 1996 pour "éponger" les dettes du régime général de la sécurité sociale. Elle a pour vocation d'apurer la dette sociale sur une durée limitée afin d'éviter qu'elle ne pèse sur les générations futures.

La CADES émet des emprunts sur les marchés internationaux de capitaux en recherchant un financement au meilleur taux. Cette activité d'emprunt est garantie par les ressources perçues par la Caisse : il s'agit essentiellement de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), qui a été créée exclusivement pour la CADES, et d'une partie de la contribution sociale généralisée (CSG). Ces ressources, auxquelles s'ajoutent pour une moindre part un petit pourcentage du prélèvement social sur les revenus du capital ainsi qu'une somme versée par le Fonds de réserve des retraites, assoient la légitimité de la Caisse d'amortissement en garantissant sa solvabilité.

À l'origine, la CADES devait cesser son activité en 2009. Les multiples reprises de dette (de l'assurance maladie, de la branche retraites et du Fonds de solidarité vieillesse principalement) ont cependant eu pour conséquence de repousser la date de sa disparition. Elle est aujourd'hui (loi organique du 13 novembre 2010 relative à la gestion de la dette sociale et de la LFSS pour 2011) fixée à 2025, malgré une loi votée en août 2005 obligeant l'État à accompagner tout transfert de dette à la CADES d'une augmentation de ses recettes permettant de ne pas accroître la durée d'amortissement de la dette sociale.

De sa création à fin 2018, la CADES s'est vu transférer 260,5 milliards d'euros (Mds€) de dettes. Elle a d'ores et déjà amorti 155,2 Mds€. À la fin 2018, il restait 105,3 Mds€ à amortir.

### **Commentaire**

#### À SAVOIR :

Le gouvernement brandit le déficit du système des retraites pour justifier une réforme allongeant la durée de cotisation ou repoussant l'âge de départ. Or ce déficit pourrait être effacé par la réaffectation des 24 milliards d'euros de recettes annuelles de la Caisse d'amortissement de la dette sociale, qui aura comblé le trou de la sécu dès 2024.

Relayée par les syndicats sur la réforme des retraites, qui se donnent rendez-vous dans la rue ce mardi 17 décembre, la séquence connaîtra son succès sur les réseaux sociaux. Le 25 novembre dernier, l'économiste Gilles Raveaud, maître de conférences à l'université Paris-8 Saint-Denis, soutenait sur une chaîne d'information cette thèse hérétique : "En fait, il n'y a pas de problème de financement des retraites."

Comment donc ? Et par quel miracle ? Tout simplement, comme l'explique l'économiste, en réaffectant aux retraites l'argent qui sert aujourd'hui à rembourser la dette de la sécurité sociale, une fois celle-ci expirée.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, l'assurait pourtant encore sur France Inter le 2 décembre : "Notre régime de retraite construit en 1945 est à bout de souffle". "Il faut qu'il y ait un équilibre financier. Vous ne partez pas avec un déficit qui est évalué par le Conseil d'orientation des retraites (COR) entre 7 et 18 milliards d'euros" en 2025, martelait encore le patron de Bercy. De sorte qu'une réforme dite "paramétrique", jouant soit sur l'âge de départ à la retraite, soit sur la durée de cotisation, est selon lui inévitable pour pouvoir mettre en œuvre le système universel promis par Emmanuel Macron.

Paris, le 17 décembre 2019